

BONNES PRATIQUES ÉCO-CHÈQUES

Quelques conseils pour une meilleure acceptation des éco-chèques :

Que ce soit en rayon ou à la caisse, il est important que les clients de votre établissement soient **correctement informés sur les produits qu'ils peuvent acheter avec leurs éco-chèques**. C'est pourquoi vous-même, et tous les membres de votre personnel, devez également **bien comprendre les lignes directrices** à adopter pour l'acceptation de l'éco-chèque :

- En cas de doute, il est important de **partager votre interprétation** avec un autre membre du personnel ou avec un de vos contacts chez les émetteurs de chèques afin de valider l'acceptation ; N'hésitez pas à envoyer vos questions à VIA@mardev.be
- Le **personnel de caisse** a un rôle important d'un point de vue « filtre ». En effet, le dernier point de contrôle est situé à la caisse du point de vente ;
- Même si l'interprétation de la réglementation peut parfois sembler compliquée, il est important de **consulter toute l'information mise à votre disposition par les émetteurs ou sur le site myecocheques.be** pour accepter l'éco-chèque dans votre point de vente ;
- Vous trouverez au verso de cette note un résumé de **la dernière version de la liste des produits** pouvant être achetés avec des éco-chèques. Pour rappel, celle-ci a été élargie et simplifiée le 1 juin 2017. Pour que vous puissiez interpréter la réglementation de manière optimale, nous vous recommandons de télécharger et d'imprimer la liste complète que vous trouverez sur le site myecocheques.be. Nous vous conseillons également de mettre cette liste à la disposition de tous les membres du personnel de votre point de vente ;
- Importance de la connaissance des **labels écologiques types** : logo Ecolabel, logo de production biologique de l'UE, logo FSC et logo PEFC : en cas de doute sur certains produits, ces labels sont une réelle aide à l'acceptation de l'éco-chèque ;



- En plus de la liste, d'autres **outils de communication** sont à votre disposition auprès des émetteurs d'éco-chèques, Edenred, Sodexo et Monizze, ainsi que sur le site myecocheques.be, n'hésitez pas à les consulter ou à demander du matériel d'information ;
- Importance d'une **information en rayon** pour le consommateur : il est apparu qu'une information de type « Payez ce produit avec vos éco-chèques » augmente considérablement les achats avec des éco-chèques et que cela diminue considérablement les problèmes d'information et d'acceptation à la caisse, n'hésitez donc pas à informer vos clients en rayon ;
- Veillez à bien informer vos clients que vous acceptez leurs éco-chèques. Pour ce faire, placez **les vitrophanies** proposées par les émetteurs de chèques sur la vitrine de votre établissement et vos terminaux de paiement. Utilisez également **les visuels éco-chèques** mis à votre disposition sur le site myecocheques.be et placez-les sur la page d'accueil de votre site web et dans les rayons, à côté des produits acheteables afin de faciliter leur identification.